



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-GIRONS

Affaire suivie par Cédric ROUX

Tél : 05 61 96 25 83

Courriel : cedric.roux@ariege.gouv.fr

Saint-Girons, le 7 août 2026

Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Girons

Le Préfet de l'Ariège

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 22 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Hervé BRABANT en qualité de préfet de l'Ariège ;

Vu le décret du 8 janvier 2026 portant nomination de Madame Sophie PAUZAT en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Girons ;

Vu les propositions des maires des communes de l'arrondissement de Saint-Girons ;

Vu les ordonnances de désignation des représentants par le président du tribunal judiciaire de Foix ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de Saint-Girons ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour six ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après ;

Article 2 :

La sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Girons et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète de Saint-Girons



Sophie PAUZAT